

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 23 avril 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Michèle Turcotte, Harry Bird, Vincent Jarry, Jocelyn Brasseur, Suzie Fortin, Clarence Lloyd, Alexandre Berger.

SONT ABSENTS : -

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Aucune personne du public n'est présente lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) VOIRIE**
 - a. Contrat d'entretien des espaces verts de la municipalité.
- 4) URBANISME**
 - a. Autorisation de l'émission de permis assujettis au PIIA.
- 5) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - a. Réservation du chapiteau pour les activités estivales.
 - b. Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 10 000 \$ dans le cadre du Programme du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.
- 6) PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7) LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2024-04-109

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 avril 2024;

2024-04-110

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 9 avril 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) VOIRIE

a. Contrat d'entretien des espaces verts de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel aux soumissions pour l'entretien des pelouses sur les terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues.

2024-04-111

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE confier le contrat d'entretien des pelouses, telles que décrites dans le formulaire préparé à cet effet, à Antoine Lacasse, pour un montant de 5 403,83 \$ payable en 3 versements en 2024, selon la facturation reçue.

ADOPTÉE

4) URBANISME

a. Autorisation de l'émission des permis assujettis au PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé au conseil municipal d'autoriser l'émission des permis de construction suivants :

PIIA-1

Demande de : Sofiane Mimouni

Adresse : 43, chemin Summit

Lots : 5 193 190, 5 193 697 et 5 191 559

Zone : RUR-12 _Paysage naturel d'intérêt supérieur

Nature de la demande : Résidence unifamiliale

PIIA-1

Demande de : Marcel Parent

Adresse : 164, chemin Verdi

Lot : 5 191 615

Zone : RUR-5_Paysage d'intérêt naturel supérieur

Nature de la demande : Garage (53 m²)

PIIA-1

Demande de : Frédéric Godin

Adresse : 1er rang

Lot : 5 191 994

Zone : VIL-2

Nature de la demande : Résidence unifamiliale

PIIA-1

Demande de : André Ricard

Adresse : 183, chemin du Docteur

Lot : 5 192 174

Zone : VIL-4

Nature de la demande : Nouvel emplacement – remise 23,4 m²

PIIA-1

Demande de : André Vincent

Adresse : 9, chemin Desautels

Lot : 5 191 652

Zone : REV-1

Nature de la demande : Remise (17,8 m2)

2024-04-112

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'émission du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale au 43 chemin Summit, lots # 5 193 190, # 5 193 697 et # 5 191 559, tel que présenté sur le plan d'implantation daté du 11 novembre 2023 et sur les plans datés du 1er décembre 2023 préparés par Oualid Benabdallah.

QUE le conseil autorise l'émission du permis pour la construction d'un garage au 164 chemin Verdi, lot # 5 191 615, tel que présenté sur les plans préparés par Michel Parent, designer d'intérieur, datés du 12 décembre 2023.

QUE le conseil d'autorise l'émission du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale, lot # 5 191 994, tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par Frederic Godin, arpenteur géomètre, daté du 6 novembre 2023 et des plans et devis préparés par Valérie Bibeau, Labitat Conception, datés du 21 février 2024.

QUE le conseil d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une remise au 183, chemin du Docteur, lot # 5 192 174, tel que présenté sur les plans soumis à l'appui de la demande.

QUE conseil d'autorise l'émission du permis pour la construction d'une remise au 9, chemin Desautels, lot # 5 191 652, tel que présenté sur les croquis soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

5) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Réservation du chapiteau pour les activités estivales.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs événements rassembleurs sont prévus au courant de l'été 2024 au parc municipal et qu'il y a lieu de garantir la tenue de ces événements même en cas de pluie, en installant un chapiteau 30 X 60 pieds près de la dalle de béton du 20 juin au 22 août 2024.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention de 2 500 \$ de la part du Réseau Éclaireurs, qui va couvrir une partie du coût de la location de ce chapiteau

2024-04-113

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil accepte la proposition pour la location d'un chapiteau de la compagnie Location de tentes Stukely-Sud pour une somme de 5 461,31 \$.

ADOPTÉE

a. Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 10 000 \$ dans le cadre du Programme du Conseil sport loisir de l'Estrie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut faire l'acquisition de plusieurs tables de pique-nique qui seront installées au parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs événements sont prévus au courant de l'été 2024 et qu'il y a lieu de garantir la tenue de ces événements même en cas de pluie, en installant un chapiteau au parc municipal.

CONSIDÉRANT QUE ces projets correspondent aux critères exigés par le programme de subvention pour la relance des sports et des loisirs du Conseil sports loisirs de l'Estrie.

2024-04-114

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Jocelyn Brasseur
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 10 000 \$ dans le cadre du Programme du Conseil sport loisir de l'Estrie pour la réalisation de ces projets.

QUE le conseil désigne Philippe Barrette pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil sport loisir de l'Estrie et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

ADOPTÉE

6) PÉRIODE DE QUESTIONS

7) LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-115

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 19h20, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.